BULLETIN MUNICIPAL

PEYRELEVADE

JUIN 2026

N° 867

Tirage à 500 exemplaires - IPNS

IMAGINONS Peyrelevade demain

REUNION PUBLIQUE

Mardi 9 JUIN 2026 à 18h30

à la salle des fêtes

l'Arban
Agence d'urbanisme rural

Alain FREYTET
paysagiste DPLG

L'ÉDITO

Imaginons, Peyrelevade demain

Conformément à ses engagements, le nouveau conseil municipal souhaite débuter cette mandature en lançant une étude participative intitulée : « Imaginons, Peyrelevade demain ».

Ce travail est la suite de ce qui avait été réalisé il y a 10 ans avec le bureau d'étude l'Arban et qui avait notamment abouti à l'aménagement de la place du Pra Bé et au projet de création de logements adaptés par la Coprod.

Tous les sujets relevant de la compétence et de la vie communale pourront être abordés : Logement, Urbanisme, Circulation, Commerces, Espaces publics, Bâtiments associatifs…

Après cette réunion de lancement, des demi-journées d'atelier auront lieu sur le terrain d'ici la fin de l'année pour identifier 3 lieux de projets prioritaires et en définir les contours ensemble.

L'équipe municipale

INFORMATIONS

ÉTAT CIVIL

Naissance :
-de Alsény BANGOURA, le 2 mai à Peyrelevade, fils de Fatoumata TOURÉ et de Mohamed BANGOURA, domiciliés 1 route des Pauses

Mariage :
-de Lionel RAILLAT et de Josée AURIEL, le 16 mai à Peyrelevade domiciliés Rue du Pré Bas

Décès :
-de Odette PETIT, le 19 mai à Peyrelevade, à l'âge de 83 ans, veuve de Jack CAFFIN, domiciliée 29 route du Rat

HOMMAGE

« Annie Pradoux nous a quitté le 20 février dernier. Quand sa maladie lui laissait encore quelques moments de répit, elle tricotait pour l'association, aidait au ramassage des plantes, à la teinture des laines et faisait partie de notre petit groupe qui chante en occitan.
Sa grande gentillesse et son humour nous manqueront beaucoup.
Au reveire a l'Anni d'en Chas lo pro! »
L'association "Sauvegarde des traditions paysannes et du patrimoine oral limousin »

EXPOSITION TOURISTIQUE

Comme chaque année l'AAVT organise son exposition à la salle du dojo du jeudi 9 juillet au mardi 25 août au soir.
Horaires : lundi au dimanche matin de 10h à,12h30, après-midi du lundi au samedi de 17h à 19h
Vide greniers le 19/07 ouverture non stop de 10h à 17h
Fermeture les 14 juillet 15 août après-midi.
Vernissage le samedi 11 juillet à 18h, au dojo
Producteurs, artisans locaux et documentation touristique sont à votre disposition, bel été à tous.

CARNET ROSE

Le 2 mai dernier, les pompiers de Peyrelevade ont vécu un moment exceptionnel : ils ont réalisé leur tout premier accouchement sur la commune !
Un événement d'autant plus rare que la dernière naissance à Peyrelevade remontait… à 1993.
Un grand bravo à nos sapeurs-pompiers pour leur sang-froid, et toutes nos félicitations aux heureux parents !

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Élus, pompiers et habitants se sont réunis le 8 mai dernier pour commémorer l'armistice de la seconde guerre mondiale.
Louiza VEIGNE, Justine LALIRON et Siméon BROUSSOULOUX scolarisés à l'école de Peyrelevade, ont lu le message de l'Union Française des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, comme le veut la tradition. Bravo à eux !

FLEURISSEMENT

Les personnes désireuses de fleurir des espaces publics dans les villages de la commune, peuvent se présenter en mairie pour formuler leur demande. Un bon de commande sera distribué pour un montant de 50 € maximum par village, au magasin Gamm Vert de Peyrelevade. Arbustes et fleurs vivaces seront à privilégier.

SERVICES COMMUNAUX

Services techniques
Urgences uniquement
(services des eaux, sécurité, biens publics)
06.35.18.95.25

Secrétariat de mairie
Du lundi au jeudi
8h30-12h30 / 13h30-17h30
Vendredi 8h30-12h30
05.55.94.73.13

Passeport & CNI
Mercredi & vendredi
14h-17h30
sur rdv uniquement

CARTES D'IDENTITÉ - PASSEPORT

Le secrétariat rappelle que les démarches liées à la prise d'empreinte ou pour les remises de cartes d'identité et de passeports se font **uniquement sur rendez-vous**.
Contactez la mairie au 05.55.94.73.13 ou prenez rendez-vous sur la plateforme en ligne : https://app.synbird.com/19290-peyrelevade-mairie-de-peyrelevade

Merci de votre compréhension.

TRANSPORT AU MARCHÉ

Reprise du minibus qui prendra la direction du **marché de Felletin le vendredi 19 juin.** Départ 9h du Pra Bé. Attention places limitées, pensez à vous inscrire en mairie, ou au 05.55.94.73.13

MÉDIATHÈQUE

A la Médiathèque Marcelle Delpastre, nous célébrerons la musique avec un peu d'avance ...
• Le vendredi 19 juin à 17 h, venez parler d'un livre que vous avez aimé ou détesté. Choisissez si possible un livre ayant un lien avec la musique.
À partir de 16 ans

• Le samedi 20 juin 2026, à partir de 10h30, venez à la Médiathèque colorier un ou deux marque-pages sur le thème de la musique, et repartez avec.

Gratuit et ouvert à tous. Venez nombreux !

Horaires de la médiathèque : le mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h30

TRAVAUX EN COURS

-Toilettes publiques : les travaux de construction des toilettes publique sur la place du Pra Bé progressent normalement, et devraient être mises en service avant l'été.

-**Réhabilitation du réseau potable à Malsagne :** les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable à Malsagne se poursuivent aussi normalement, et devraient encore durer quelques jours. La voirie sera refaite au mois de septembre comme prévu.

-Réfection du réseau d'eau potable de Chammet : les travaux de réfection du réseau d'eau potable à Chammet sont terminés, pour un montant total de 22 206 € HT

-**Plusieurs opérations de réfection de voirie vont être réalisés sur la commune :**

Travaux opérés par la **commune** en cours : voie communale reliant Vinzan à la route du Bos ; réfection d'une partie de la route au Quartier de la Vienne, réalisation de places de parking rue du Pré Bas (lotissement et MAM), travaux d'écoulement des eaux pluviales au croisement chemin des Côtes / rue du Champ de Foire, ainsi qu'au Rat (route de Giat) ; réfection d'une portion de voirie entre Le Rat et Neuvialle (au niveau du transformateur des éoliennes).
D'autre part des travaux de voirie seront opérés par le **département** et prévus début juin : réfection de la couche de roulement RD78 – rue de la Croix du Mouton (de l'Ardesia au croisement du chemin des côtes). Et enfin réfection d'une partie de la RD21 du garage du Plateau au poteau de Ludinas. Des déviations seront mises en place car les routes seront fermées. Merci de votre compréhension pour la gêne occasionnée.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 A 19 HEURES 30

Présents : Pierre COUTAUD, Evelyne DEGUILLAUME, Gilles CHAVASTELON, Joëlle MEYRIGNAC, Eric MARTIN, Laëtitia DELOUIS, Victor ROUSSEL, Geneviève LABARRE, Isabelle CHARRIER, François NIARFEIX, Guillaume CHASSAGNE, Christelle VEDRENNE.

Procurations : Zoé VAISSET-LOUVARD à Victor ROUSSEL.

Excusés : Jérémy VEYRET, Alexandra LOULIER.

Mme Evelyne DEGUILLAUME a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les budgets primitifs de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- **Pour le budget principal de la COMMUNE :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Montant global	1 788 930,95 €	1 788 930,95 €	1 168 443,37 €	1 168 443,37 €

- **Pour le budget annexe du SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT :**

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Montant global	321 345,25 €	321 345,25 €	484 858,51 €	484 858,51 €

- **Pour le budget annexe de la STATION-SERVICE :**

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Montant global	638 581,20 €	638 581,20 €	28 000,00 €	28 000,00 €

APPROUVE

2. PROGRAMME DE VOIRIE 2026 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a lancé une consultation pour la réalisation des travaux inscrits au programme de voirie 2026.

Deux entreprises ont remis une offre dans les délais impartis : EUROVIA et RMCL.

Après analyse des offres au regard des critères définis dans le règlement de consultation, l'offre de l'entreprise RMCL a été retenue comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le montant de l'offre retenue s'établit comme suit :

Entreprise	Tranche ferme HT	Tranche optionnelle 1 HT	Tranche optionnelle 2 HT	Montant total HT
RMCL	101 729,25 €	33 047,30 €	16 389,90 €	151 166,45 €

APPROUVE

3. PROGRAMME DE VOIRIE 2026 : DEMANDE DE SUBVENTION / PRODUIT DES AMENDES DE POLICE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement de 5 places de stationnement aux abords de la M.A.M. et des logements COPROD.
Afin d'assurer une cohérence d'ensemble des travaux et de bénéficier de conditions économiques plus avantageuses, cette opération a été intégrée au marché « Programme de voirie 2026 » attribué à l'entreprise R.M.C.L.

Le coût de l'opération « Aménagement de places de stationnement pour la M.A.M. et les logements COPROD » s'élève à 7 869,49 € HT.

Monsieur le Maire indique que cette opération est éligible à une aide financière du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'année 2026.

Le montant prévisionnel de l'aide sollicitée s'élève à 2 754,32 €, soit 35 % du montant HT de l'opération.

APPROUVE

4. **STATION-SERVICE :** FIXATION DES MODALITES DE DETERMINATION DE LA MARGE APPLIQUEE AUX CARBURANTS.

Le Maire rappelle que la commune assure la gestion de la station-service communale depuis sa reprise en régie en 2023.

Dans le cadre de l'approvisionnement des cuves de carburants, la commune consulte les trois titulaires du marché subséquent afin d'obtenir les meilleures conditions tarifaires.

Depuis la reprise de la station, une marge fixe de 0,05 € TTC par litre était appliquée sur les carburants distribués.

Afin de permettre une adaptation aux variations des coûts d'achat et de préserver l'équilibre financier du service, il est proposé de mettre en place une marge variable comprise entre 0 € et 0,06 € TTC par litre.

APPROUVE

5. TARIFS COMMUNAUX : SUPPRESSION DES REGLEMENTS PAR CHEQUE.

Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal. Le sujet sera réétudié dans les prochains jours afin de pouvoir reprendre ce point plus en détail et finaliser la réflexion engagée.

6. RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 1er avril 2026 ;

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le tableau des emplois constitue un document de référence pour la gestion des effectifs de la collectivité et qu'il convient de le mettre à jour régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des besoins des services et de la situation réelle des emplois.

Dans ce cadre, il est proposé de supprimer trois postes actuellement non pourvus, devenus sans objet au regard de l'organisation actuelle des services.

Les postes concernés sont les suivants :

- Adjoint administratif 1re classe ;
- Agent de maîtrise ;
- Adjoint technique principal 1re classe.

APPROUVE

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE : PERIODE 05 MARS AU 29 AVRIL 2026

- Décision n°2026/01 - portant révision du loyer Du « Logement Mairie n°3 ».

Conformément aux dispositions du bail signé le 21 février 2022 avec M. Christophe DURAND, le loyer est révisé annuellement à la date anniversaire du contrat en fonction de l'indice INSEE de référence des loyers. Sur la base de l'indice du 1er trimestre 2025 (145,47 contre 143,46 en 2024), le loyer mensuel a été fixé à 265,00 € au lieu de 262,00 €, à compter du 21 février 2026.

- Décision n°2026/02 - portant modification du plafond de la régie de recettes de la station-service communale

Afin de tenir compte de l'évolution de l'activité de la station-service communale, le montant maximum de l'encaisse de la régie de recettes a été porté de 20 000 € à 80 000 €. Il est précisé que les versements devront être effectués à la fin de chaque mois ou dès que le plafond fixé sera atteint. Les autres dispositions de la décision du 15 juin 2023 demeurent inchangées.

2. ACQUISITION D'UN TRACTEUR : CHOIX DE L'OFFRE.

Le Maire informe le Conseil municipal que les services techniques municipaux disposent actuellement de deux tracteurs, dont le plus ancien n'est désormais plus en état de fonctionnement et doit être remplacé. Trois devis ont d'ores et déjà été réceptionnés pour l'acquisition d'un nouveau matériel. Afin de disposer d'une comparaison plus complète avant de procéder au choix définitif, le Conseil municipal propose de solliciter un quatrième et dernier fournisseur.

3. URBANISME : CREATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Le Maire informe le Conseil municipal du lancement d'une démarche visant à créer des périmètres délimités des abords (PDA) autour des monuments historiques de la commune. Cette procédure a pour objectif de remplacer le périmètre automatique actuel de 500 mètres par des périmètres adaptés aux enjeux patrimoniaux, paysagers et urbains locaux. Cette évolution permettra de disposer d'un outil de protection plus cohérent avec la réalité du terrain et les spécificités de la commune.

4. ENTRETIEN PARCELLE DE LA ROCHE.

Le Conseil municipal est informé que la parcelle communale YX58P, située entre Vinzan et Cezeyrat/Plazanet, ayant fait l'objet d'une replantation, nécessite désormais des travaux d'entretien afin d'assurer le bon développement des plantations. L'entreprise Unisylva propose la fourniture de tuteurs, de protections gaines simples ainsi que la mise en place de protections individuelles contre le gibier, pour un montant de 1 839,72 € TTC. Le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

5. COMMUNICATION : POINT D'ACTUALITE.

Un point a été présenté concernant les outils de communication de la commune. Les différents supports utilisés pour informer les habitants ont été rappelés : site internet, application IntraMuros, bulletins municipaux et supports numériques. Quelques chiffres de fréquentation et de diffusion ont également été communiqués afin de mesurer l'impact des actions menées. Cette présentation a permis de souligner l'importance de distinguer information et communication, avec pour objectif de maintenir un lien régulier et efficace avec les administrés.

6. QUESTIONS DIVERSES ;

- Concernant les services techniques, Monsieur Rémi Bacigalupo a été recruté afin d'assurer le remplacement de Monsieur Tristan Legué. Son contrat prendra effet à compter du 11 mai prochain.

- Concernant les biens sans maître et les biens de section, il a été proposé de mettre en place un groupe de travail piloté par Geneviève Labarre et Victor Roussel, afin d'étudier ces dossiers et d'envisager les suites à donner.

- Lors des échanges, les élus ont souligné une réelle problématique en matière de sécurité routière au sein du bourg. Plusieurs situations nécessitant une vigilance particulière ont été évoquées, notamment en ce qui concerne la circulation et le partage de l'espace public. Il a été convenu que cette question serait intégrée aux réflexions menées dans le cadre de l'étude confiée à l'ARBAN relative à l'aménagement du bourg, afin d'identifier des pistes d'amélioration adaptées.

Fin de séance à 23h30

FACTURATION ÉLECTRONIQUE POUR LES ENTREPRISES

À partir du 1er septembre 2026, la facturation électronique deviendra **progressivement obligatoire pour toutes les entreprises**, quelles que soient leur taille et leur activité. Cette réforme concerne aussi bien les grandes entreprises que les PME, TPE, indépendants et micro entrepreneurs.
Concrètement, les factures devront désormais être émises, transmises et reçues sous format électronique, via une plateforme agréée par l'État. La liste des plateformes immatriculées par l'administration fiscale est mise à jour sur le site impots.gouv.fr rubrique > Facturation électronique et plateformes partenaires.

Ce nouveau système présente de nombreux avantages : simplification des échanges et réduction des délais de traitement, gain de productivité grâce à l'automatisation et à la diminution des erreurs, suivi facilité des factures et meilleure gestion de la trésorerie, lutte renforcée contre la fraude et concurrence plus équitable.

Le déploiement se fera progressivement, avec des obligations qui s'étaleront jusqu'en septembre 2027 pour les plus petites structures. À compter du 1er septembre 2026, toutes les entreprises devront obligatoirement **recevoir** leur facture électroniquement, et à compter du 1er septembre 2027 toutes les entreprises devront obligatoirement **déposer** leurs factures sur une plateforme en ligne.
Les services des Finances publiques accompagnent les entreprises dans cette transition. Pour en savoir plus et préparer votre mise en conformité, rendez-vous sur le site : impots.gouv.fr.
NB : le réseau national France Services ne traitera aucune demande d'accompagnement liée à ce changement de réglementation.

PRIME CARBURANT : L'ÉTAT AIDE LES « GRANDS ROULEURS »

Face à la hausse des coûts de carburant, le Gouvernement met en place une aide pour les travailleurs « grands rouleurs », sous conditions. Les demandes pour obtenir cette aide pourront être effectuées à partir du 27 mai sur le site impôts.gouv.fr.
Vous pouvez d'abord vérifier votre éligibilité sur le simulateur en ligne.
Le dispositif vise les personnes remplissant cumulativement les conditions suivantes : le demandeur doit être domicilié fiscalement en France et être âgé d'au moins 16 ans au 31 décembre 2024. Le demandeur doit avoir déclaré, au titre des revenus de l'année 2024, un revenu d'activité. Le demandeur doit appartenir à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence par part, au titre de l'année 2024, est inférieur ou égal à 16 880 euros. Attention, les contribuables redevables de l'impôt sur la fortune immobilière au titre de l'année 2024, ne sont pas éligibles au versement de cette indemnité. Le demandeur doit utiliser un véhicule personnel à des fins professionnelles, y compris pour les trajets entre le domicile et le lieu de travail, et justifier de kilomètres parcourus dans ce cadre : soit une distance supérieure à 15 kilomètres par trajet domicile-lieu de travail (30 km aller-retour), soit un kilométrage annuel supérieur à 8 000 kilomètres.
Ce critère repose sur une déclaration du demandeur qui sera contrôlée a posteriori. Le demandeur doit fournir le numéro d'immatriculation du véhicule et son numéro de carte grise. Le véhicule doit répondre aux conditions suivantes : il s'agit d'un véhicule terrestre à moteur à deux, trois ou quatre roues, il est à motorisation thermique ou hybride non rechargeable, il est utilisé à des fins professionnelles, il est régulièrement assuré à la date de la demande.
Sont exclus du dispositif les véhicules électriques, à hydrogène, les quadricycles lourds à moteur, les véhicules agricoles, les poids lourds ainsi que les véhicules de fonction ou de service (la carte grise est au nom de l'entreprise pour un véhicule de fonction) et qui font l'objet de prises en charge spécifiques par l'employeur.
Le contrôle de ces éléments peut être réalisé notamment par croisement avec le fichier des véhicules assurés.

Comment obtenir l'aide « grands rouleurs » ?

Pour obtenir cette aide, la demande devra être effectuée par voie dématérialisée, au moyen d'un formulaire accessible dans l'espace personnel du contribuable sur le site impôts.gouv.fr, à partir du 27 mai 2026.
Le demandeur devra également certifier qu'il remplit les conditions d'utilisation du véhicule en termes de distances parcourues. L'aide sera alors versée sur le compte bancaire du bénéficiaire communiqué dans le cadre de l'impôt sur le revenu dans un délai d'environ 10 jours.
Cette aide ne pourra être accordée qu'une seule fois pour un même véhicule.

AGENDA

JUIN

06/06 CONCERT À LA CROULE

Concert à la Croule, samedi 6 juin à partir de 21h : SINGLAR BLOU, puis soirée dansante avec DJ LOLO, burgers et buvette sur place, 5€.
Organisé par *La Croule* en partenariat avec la *société de chasse de St Setiers*

07/06 CONCERT À L'ÉGLISE

Concert de la chorale *Millevaches aux chants*, dimanche 7 juin à 17h, à l'église de Peyrelevade, prix libre et conscient. Contact 06.72.91.13.09

20/06 AG DE L'AEP

L'assemblée générale de *l'Association d'Entraide du Plateau*, aura lieu le samedi 20 juin à 18h, au magasin, 16 route du Champ de Foire.
Ordre du jour : bilans, perspectives et élection du Conseil d'Administration. Repas offert à l'issue de la réunion, sur inscription obligatoire.
05.55.94.74.70 ou contact@aep-ressourcerie.org

14/06 COMPÉTITION DE GOLF

Compétition amicale en scramble à 2, ouverte aux non licenciés au Golf Rural du Chammet, dimanche 14 juin à partir de 9h au golf du Chammet. En partenariat avec Groupama.
Infos et réservations avant le 12/06 au 06.31.16.74.87 ou à asj-golf-chammet@orange.fr

COMMUNICATION

Si vous avez une information ou un évènement à faire diffuser dans le bulletin ou sur nos réseaux sociaux, ou sur l'application mobile intramuros, écrivez à l'adresse **peyrelevade.communication@gmail.com**

20 ET 21/06 SORTIE VELO

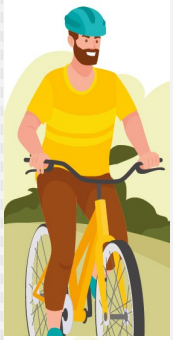

Sortie vélo en petit plateau sur le grand plateau. Au croisement entre pastoralisme, biodiversité et histoire. Au départ de St Merd les Oussines, à 10h
Samedi : boucle de 25 km (sources de la Vienne, moulins de Chamboux, gestion pastorale des landes et tourbières). Repas partagé le soir
Dimanche : boucle de 22 km (ruines des Cars, tourbière du Pont Tord, histoire de la cloche de la Celle et de la chapelle du Longeyroux)
Balades gratuites, possibilité d'hébergement au gîte d'étape du Prieuré de la Côte (18€). Programme libre, 1 ou 2 jours.
Inscription obligatoire auprès de Quentin Molina q.molina@cen-na.org. Organisé par le *Conservatoire des Espaces Naturels* basé à St Merd les Oussines.

FÊTONS L'ESTAMPE !

« Le 26 mai 1660, l'édit de St Jean de Luz consacrait la gravure comme faisant partie des beaux-arts. En mai/juin 2026 petite exposition de gravures dans les bars de Peyrelevade (du 24 mai au 28 juin).
Sur les murs du Repeyre ce sont des gravures réalisées par les stagiaires de l'atelier la Pierre qui vole. Sur la vitrine du bar La Fontaine c'est la « Récolte à la Ressourcerie », une création collective (entre graveuses et graveurs et bénévoles de l'AEP) réalisée dans le cadre d'une rencontre à la ressourcerie. »
Contacts : 06.73.74.68.33 ou atelierlapierrequivole@gmail.com